

## **TITRE II**

### **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES**

Les zones urbaines correspondent à des secteurs déjà urbanisés où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions. La commune comporte trois zones urbaines : les zones UA, UB et UR.

#### ➤ **La zone UA**

La zone UA correspond au centre ancien traditionnel.

Elle est affectée essentiellement à l'habitat, collectif ou individuel, et comporte des équipements collectifs publics ou privés, l'artisanat, les commerces, les services et d'une façon générale les activités non polluantes et non nuisantes.

Elle comporte des constructions anciennes et un nombre important de cours communes traditionnelles.

La zone UA est divisée en deux secteurs dénommés UAa et UAb.

- Le secteur **UAa** correspond au centre historique du bourg ;
- le secteur **UAb** correspond au corps de ferme briard, situé rue Jean Jaurès, à proximité de la place Auguste Trézy. Il est situé au Sud de l'agglomération et correspond à un ancien corps de ferme.

#### ➤ **La zone UB**

La zone UB comprend trois périmètres géographiques :

- Le premier périmètre correspond à l'extension urbaine périphérique du centre ancien, côté Est-Nord-Ouest. Il est voué principalement à l'habitat pavillonnaire, aux commerces de proximité, à l'artisanat et aux services et d'une manière générale aux activités non polluantes et non nuisantes ;
- Le second périmètre, situé le long de la route de la Brosse, correspond à la zone d'implantation des bâtiments de l'ONF et à l'usine ;
- Le troisième périmètre est également situé le long de la route de la Brosse. Il accueille actuellement de l'habitat.

La zone UB, globalement moins dense que le centre bourg, se caractérise par un tissu relativement aéré avec une dominante de l'habitat de type pavillonnaire.

La zone UB comprend également un secteur dénommé UBa. Il correspond à l'emprise de deux entreprises appelées à une délocalisation prochaine dans la zone d'activité créée spécifiquement au nord de la Commune.

#### ➤ **La zone UR**

La zone UR est une zone constituée essentiellement par l'emprise d'infrastructures routières.